



Accord sur la création du CSE ?

Les ordonnances Macron portant sur la réforme du droit du travail ont entériné la disparition de 3 instances : le CE, les DP, le CHSCT.

Une nouvelle instance a vu le jour : le CSE - Conseil Social d'Entreprise-.

Dans l'esprit de la loi, elle est censée remplacer les 3 instances supprimées en réduisant le nombre de mandats d'environ 1/3.

En France, c'est 200 000 mandats qui vont disparaître, à CFSA, c'est plus d'une dizaine.

Bien évidemment cette baisse de mandats ne sera pas sans conséquence sur l'efficacité de l'action syndicale tant au niveau local qu'au niveau national. En effet, réduire les moyens accordés aux OS concoure à leur affaiblissement.

Des négociations se sont déroulées au mois de juillet pour définir un projet d'accord portant sur les conditions de fonctionnement de cette nouvelle instance et des moyens à lui accorder.

Au début, nous nous sommes heurtés à une Direction totalement fermée, des dirigeants obtus ne voulant rien entendre et répétant à l'envi ne vouloir qu'appliquer les minimas inscrits dans la loi.

Face à cette attitude pour le moins déconcertante, notre syndicat a œuvré pour qu'un front syndical se constitue afin de contraindre notre Direction à ouvrir de véritables négociations permettant de déboucher sur des avantages supplémentaires.

Cette démarche n'a pas été inutile; elle a permis de débloquer la situation et obtenir des avancées non négligeables :

- Le maintien de la méthode avantageuse de calcul des ressources du CE pour 2019.
- L'instauration des délégués de proximité (5).
- La constitution d'une Commission sécurité santé et condition de travail (5).
- La pérennisation des heures accordées au fonctionnement du CE (650 heures par an).
- La mise en place d'une UES (Union Economique & Sociale) entre CAT France et CSS.

Sans cette UES, 2 CSE auraient dû être constitués avec des conséquences à terme désastreuses pour tout le monde.

En effet, CSS composé d'environ 150 salariés aurait eu son propre CSE avec une dotation calculée sur sa masse salariale, qui aurait fatalement grevé la dotation du futur CSE des salariés de CAT France.

La conséquence directe aurait été la réduction des ressources annuelles de CAT France de 20 % soit une perte sèche \approx 150 000 €; ce qui se serait traduit dans les faits par une baisse drastique des aides et prestations en tous genres versées aux salariés de CFSAS.

Une partie de notre patrimoine immobilier aurait aussi dû être cédé à CCS.

Bien évidemment, notre syndicat a souhaité éviter à tout prix ce scénario catastrophe. Il n'a pas voulu rentrer dans des procédures juridiques longues, coûteuses, complexes et qui de toute manière nous auraient été défavorables.

Les lois Macron ont été instituées pour favoriser les entreprises, en leur donnant les coudées franches, c'est-à-dire en leur permettant de prendre les décisions en totale autonomie sans avoir besoin d'accord.

Après avoir fait évaluer le projet d'accord par nos instances nationales (fédération) et par l'expert comptable du CE, avoir mesurer les conséquences d'une absence d'accord; notre syndicat a finalement arrêté sa décision assez rapidement.

L'ensemble de nos élus et de nos adhérents ont tous bien compris la nécessité de signer l'accord.

D'autant que l'absence d'accord aurait conduit :

- À la constitution de 2 CSE, scénario que nous voulions absolument éviter, pour les raisons précédemment évoquées.
- La suppression des heures de fonctionnement du CE, plongeant le CE dans d'énormes difficultés de fonctionnement.
- La réduction des moyens alloués aux délégués de proximité et aux membres de la commission de sécurité qui aurait considérablement affaibli l'ensemble des OS.
- Et surtout une baisse drastique des ressources, avec derrière les conséquences désastreuses sur les avantages accordés par le CSE.

Finalement notre syndicat a fait un choix de raison que toute personne dotée d'un minimum de bon sens aurait fait.

Nul besoin d'être doté d'un QI de 180 pour comprendre la nécessité d'une telle signature !

Notre syndicat a toujours défendu l'intérêt général, non pas au travers de mots et de slogans déversés à longueur de tracts par certains, mais au travers d'actes concrets :

La signature de cet accord en est peut-être... Un des plus bel exemple !